

Ecole maternelle Louis Pasteur  
12 rue des Veaux 67000 Strasbourg

**Compte-rendu du conseil d'école**  
**MARDI 12 MARS 2019**

**Présents :**

Les enseignantes : Louise BITTENDIEBEL, Anne CHEVILLARD-PRADIER, Lysianne LAURAIN, Michèle TROMETER.

Les représentants des parents d'élèves : Siham AHDA, Marie BALICK, Aurélie BLARD-QUINTARD, Félicien OSSWALD.

Les représentants de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg : Robert HERRMANN, Eric SENET, Ufuk TOPAN (Responsable Technique Territorial)

Excusés : Isabelle CHAMPOUGNY (Enseignante), Jean-Marie VIX (Responsable Technique de Site - Mairie), Walid SOUISSI (Responsable Pédagogique de Site- RPS - Mairie)

**La directrice ouvre la séance à 18h05.**

**1 – Organisation en cas d'enseignante absente**

La directrice informe que lorsqu'une enseignante est absente, les parents sont prévenus par mail et par affichage. Le remplacement de l'enseignante n'est pas toujours assuré et peut n'être connu que le jour-même. Le 1<sup>er</sup> jour d'absence, la directrice demande donc aux parents des deux classes « binômes » (oursins-souris et poissons-oiseaux) qui le peuvent de garder leur enfant à la maison.

Une enseignante précise que si aucun enfant n'est gardé à la maison, cela conduit à des classes de 37 élèves. Il n'est pas possible dans ce cas de suivre l'organisation habituelle des apprentissages. En cas d'absence de longue durée, l'ensemble des parents d'élèves, toutes classes confondues, sont informés pour appeler à la solidarité générale. L'école prévient les parents dès qu'un remplaçant est présent.

Les représentants des parents d'élèves (RPE) demandent si, dans les cas passés, beaucoup d'enfants pouvaient être gardés par les parents.

Une enseignante répond qu'en moyenne, une quinzaine d'enfants sont gardés. Les autres sont répartis dans les trois classes, conduisant à des classes d'environ 33 élèves.

Les RPE demandent si l'organisation d'une permanence en classe, tenue par des parents d'élèves serait envisageable.

La directrice explique que cela pose problème pour des raisons de responsabilité. Par contre, les parents peuvent se proposer pour encadrer des petits groupes de lecture, ce qui permettra d'alléger les classes.

La directrice demande aux parents, en cas d'absence de l'enseignante de leur enfant, de regarder la liste affichée sur la porte de la classe : il y sera indiqué dans quelle classe il passe la journée. Le parent (et/ou les animateur du périscolaire) devra récupérer son enfant dans cette même classe à la fin de chaque demi-journée.

## **2 – Absence d'enseignante, restauration et règlement intérieur**

La directrice informe qu'il a été décidé par la mairie que, en cas d'absence de l'enseignante, les enfants pouvant être gardés une demi-journée pourront désormais manger à la cantine. Pour un enfant gardé le matin et retournant à l'école l'après-midi : il peut être déposé à 11H50 pour déjeuner à la cantine. Pour un enfant à l'école le matin et gardé l'après-midi : il pourra être récupéré après la cantine, entre 13h40 et 13h50.

La directrice propose de modifier en conséquence le règlement intérieur de l'école en ajoutant le texte suivant dans le paragraphe 8.2 :

« Un enfant n'ayant pas fréquenté l'école le matin ne peut pas venir à la restauration. Seules deux exceptions sont admises : un enfant revenant d'un rendez-vous médical (un justificatif pourra être demandé) ou un enfant dont l'enseignant est absent et qui aura été gardé pour soulager les effectifs de classe. »

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité (8 votants).

Les RPE demandent s'il est possible pour les parents de ne pas payer la cantine s'ils gardent leur enfant toute la journée.

La directrice explique que ce n'est pas possible. Cela est précisé dans un courrier qui vient d'être envoyé à tous les directeurs d'école par le service concerné de la mairie.

Ce courrier rappelle également aux parents, qu'en cas d'organisation d'une sortie scolaire à la journée, ils doivent dé-réserver le repas de leur enfant.

## **3 – Kermesse**

La directrice explique que la première réunion du comité organisateur de la kermesse a eu lieu le 7 mars, mais que beaucoup de parents intéressés par l'organisation de la kermesse n'ont pu y participer. Elle informe le conseil qu'une affiche informera les parents qu'ils peuvent contacter l'organisateur par mail pour participer à la kermesse. La directrice rappelle qu'il faut des volontaires pour s'occuper de la restauration, de la tombola et des jeux. La kermesse aura lieu le 14 juin. Un appel à la collecte pour les lots de tombola sera lancé prochainement via les cahiers de liaison des enfants.

## **4 – Banque alimentaire**

La directrice rappelle que la collecte de dons se termine. Deux gros cartons ont été emplis de denrées. Elle remercie les parents qui y ont participé et plus particulièrement la maman qui se charge d'acheminer les denrées jusqu'à l'école Sainte Madeleine.

## **5 – Vote pour les rythmes scolaires**

La directrice rappelle l'objet du vote soumis au conseil d'école. Il s'agit de s'exprimer sur les propositions faites par la ville de Strasbourg d'aménagement de la semaine des quatre jours qui sera mis en œuvre à la prochaine rentrée scolaire :

1<sup>ère</sup> proposition : 4 jours de 6h (de 8h30 à 12h et de 14H à 16h30) sur 36 semaines.

2<sup>e</sup> proposition : 4 jours de 5h45 (de 8h30 à 12h et de 14h à 16h15) sur 36 semaines et 6,5 jours à répartir sur les vacances d'automne et/ou février à hauteur de 2 jours, et certains mercredis travaillés lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine.

Le vote a eu lieu à bulletins secrets. En voici les résultats:

5 voix pour la 1<sup>ère</sup> proposition

0 voix pour la 2<sup>nde</sup> proposition

1 vote blanc

Le conseil d'école se prononce donc pour des journées de classe de 6 heures, 4 jours par semaine sur 36 semaines.

Une fois tous les conseils d'école de Strasbourg consultés, l'académie de Strasbourg informera des horaires d'école qui seront en vigueur à partir de septembre 2019.

Points Mairie :

#### **6 – ATSEM : congé maternité – arrivée de la remplaçante**

La directrice informe que la remplaçante de l'ATSEM en congé maternité est arrivée. Il s'agit d'un contrat à temps plein, jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'ATSEM remplacée reprendra poste à la prérentrée, le 26 août.

#### **7 – ATSEM : répartition sur la semaine du mi-temps, en sous-effectif la moitié de la semaine**

L'école dispose de 2,5 ATSEM en ETP (équivalent temps plein). Avant, l'ATSEM à mi-temps venait tous les matins. Aujourd'hui, la personne à mi-temps vient deux jours pleins par semaine (lundi et mardi). L'école souffre donc d'un déficit d'ATSEM deux jours par semaine (jeudi et vendredi), en ne tournant qu'avec deux ATSEM pour toute l'école. Au-delà de l'incohérence d'une telle organisation, cela pose un problème en termes de sécurité des enfants.

Les RPE expriment leur colère face à cette situation, fruit d'un raisonnement administratif coupé de la réalité.

#### **8 – Bacs pour plantations : où en est notre demande ?**

La directrice explique que l'école demande depuis un certain temps deux à trois grands bacs pour jardiner avec les élèves, dans la cour arrière de l'école. Un dossier a été monté en avril 2018 avec le responsable du périscolaire, pour appuyer cette demande. Des carrés potagers ont été livrés en juin 2018, mais étant faits pour être posés directement sur de la terre, ils ne correspondent pas au besoin.

Le responsable technique de la ville de Strasbourg explique que ces carrés ont été livrés pour que l'école puisse débiter le projet pédagogique. Ils ne remplacent pas le projet initial. Le projet devrait pouvoir être concrétisé cette année. Cela nécessitera quelques aménagements de la cour. Les bacs seront installés par la ville

#### **9 – Sécurisation de la cour arrière**

La directrice informe que le grillage de la cour arrière a été sécurisé et en remercie la mairie.

#### **10 – Nettoyage**

- Déchets verts : la directrice demande quand le tas de branches dans le verger sera retiré (présent depuis plusieurs mois). Le responsable technique explique que le nettoyage des déchets verts nécessite de faire appel au camion des services techniques. Le nettoyage devrait avoir lieu le 22 mars.

- Taille des poiriers : une enseignante signale que les poiriers installés dans la cour il y a une dizaine d'années n'ont jamais été taillés. Le responsable technique informe qu'il va contacter le service des espaces verts pour que le nécessaire soit fait.
- Saletés après travaux sur les portes et les fenêtres de l'école : la directrice exprime le mécontentement des enseignantes suite aux travaux réalisés par une entreprise peu consciencieuse, qui n'a ni protégé les affaires dans les classes, ni nettoyé les saletés suite aux travaux. Le responsable technique s'assurera que l'information remonte au service de la maintenance des bâtiments afin de savoir ce qu'il s'est passé.
- Armoires et étagères : la directrice demande à ce que les étagères et les dessus d'armoires des classes soient dépoussiérés.  
Le responsable technique indique que le nettoyage des étagères et des dessus d'armoire est à la charge des agents d'entretien pendant les vacances, mais qu'ils doivent être préalablement désencombrés.  
La directrice pointe l'absurdité de la situation, en faisant remarquer que ces étagères sont propres une fois qu'on a retiré les caisses et cartons, car la poussière se trouve sur les cartons. Le responsable technique dit qu'une solution va être trouvée.

## 11 – Cabanon à vélo vétuste et dangereux

La directrice demande s'il est prévu de remplacer rapidement le cabanon, situé dans le verger. Dans un état de vétusté avancé, il est devenu dangereux : des clous, des agrafes et des grosses échardes dépassent des planches. Cet état est signalé depuis plusieurs années.

Le responsable technique informe qu'il en a appuyé la demande, mais que ce n'est pas à l'ordre du jour, car pas la priorité.

Les enseignantes et les RPE expriment un fort mécontentement face au déni de la mairie d'une situation dangereuse pour les enseignantes comme pour les élèves.

M. Herrmann rejoint le conseil à 19H00.

Les RPE lisent au conseil le texte suivant :

« Le 29 janvier 2019 a été réuni un conseil d'école exceptionnel afin que nous nous prononcions sur les rythmes scolaires.

Si nous nous sommes efforcés de maintenir un dialogue démocratique, la manière dont le processus a été orchestré a généré de nombreux débats et tensions qui ont affecté l'atmosphère plaisante de l'école.

Cependant, nous nous sommes accordés sur ceci:

Nous pensons que, pour améliorer l'accueil de nos enfants il faudrait prioritairement

- limiter à vingt le nombre d'élèves par classe
- augmenter le taux d'encadrement pour que chaque classe de maternelle ait une ATSEM.

A ce jour, une répartition absurde de ce taux de 0,5 ATSEM par classe pour les moyens et des grands nous amène à n'avoir, à la maternelle Pasteur, que 2 ATSEM pour les 4 classes de l'école durant la moitié de la semaine.

Cette situation, couplée au trop grand nombre d'élèves par classe, dégrade la possibilité des maîtresses de dispenser correctement leur enseignement, en même temps qu'elle affecte les conditions d'apprentissage et de vie scolaire de nos enfants.

Nous n'avons pas eu la place, lors de la consultation voulue par la Mairie, de nous prononcer sur la globalité de cette prise en charge de nos enfants.

Nous avons dû émettre un avis sur la question des rythmes scolaires mais nous estimons que ces problèmes de fond ne seront pas résolus par l'ajout, le déplacement ou le retrait d'une demi-journée de classe. Nous ne voulons pas que le résultat de notre vote, quel qu'il ait été, puisse occulter cela.

Les parents délégués de l'Ecole Maternelle Pasteur».

M. Herrmann remercie les RPE et confirme que le nombre élevé d'élèves par classe est un problème, mais général. Il est dû à la croissance démographique dans la ville et l'Eurométropole. Aujourd'hui, on compte plus de 30 élèves par classe en moyenne.

S'agissant du problème des ATSEM, il explique que le calcul du besoin est en défaveur de l'école.

M. Senet propose de soutenir un retour à un ATSEM qui ne serait présent que les matins, au lieu de deux jours pleins.

M. Herrmann explique que cela n'est pas en son pouvoir d'agir, et qu'il est fort probable que cela ne soit pas possible.

Les RPE expriment leur agacement face à une situation bloquée sur de nombreux sujets, rappelés (M. Herrmann n'ayant pas assisté au début du conseil). Ces situations bloquées relèvent de raisons plus administratives que liées à la sécurité des enfants de l'école. Ils rappellent que les parents proposent par ailleurs de contribuer (exemple de solutions proposées mais refusées : permanence de parents pour garder les enfants à l'école en cas d'absence d'un enseignant, taille des poiriers souffrant fortement de leur négligence et conduisant à une surpopulation de guêpes en été, ...).

M. Herrmann répond qu'il demandera une vérification des arbres fruitiers. Il contactera par ailleurs le service concerné pour le remplacement du cabanon.

**La séance est close par la directrice à 19h45.**